

# CIRCULAIRE D'INFORMATION AÉRONAUTIQUE 22/17

## PÉRIODES DE NOTAM S'ÉTENDANT AU-DELÀ DE MINUIT

En 2011, des changements ont été apportés au format des périodes de temps des NOTAM afin de mieux se conformer aux normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et d'harmoniser le format à celui d'autres États membres de l'OACI. L'abandon des groupes date-heure à dix chiffres pour décrire les horaires des NOTAM a permis à davantage de systèmes étrangers d'extraire automatiquement les NOTAM pour les exposés avant vol, réduisant du coup la charge de travail des répartiteurs.

Depuis 2011, d'autres changements mineurs ont été apportés afin de clarifier les périodes de temps; cependant, les périodes commençant avant minuit et terminant après minuit continuent d'être mal interprétées. Il est primordial pour le personnel lisant et composant les NOTAM de le faire correctement, car un incident ou accident aéronautique pourrait découler d'une mauvaise interprétation.

Afin de réduire les risques d'interprétations erronées des périodes de temps des NOTAM, référez-vous aux exemples et illustrations suivants pour visualiser et comprendre les périodes de temps s'étendant au-delà de minuit en temps universel coordonné (UTC).

### Généralités

Dans un NOTAM, toutes les heures, les dates et les jours de la semaine sont exprimés en UTC. Par exemple, pour la ville d'Ottawa (UTC -5(4)) :

mercredi 8 février à 22 h (heure de l'Est)	se traduit par	jeudi 9 février à 0300Z UTC
--	----------------	-----------------------------

## Horaire du NOTAM en relation avec la validité du NOTAM

Un horaire est inclus dans le NOTAM seulement si l'activité a lieu durant plus d'une période durant la période globale où le NOTAM est en vigueur. Le début de la première période doit correspondre au groupe date-heure de commencement et la fin de la dernière période doit correspondre au groupe date-heure de fin, à moins que les jours de la semaine soient utilisés et que la période globale soit de plus qu'une semaine.

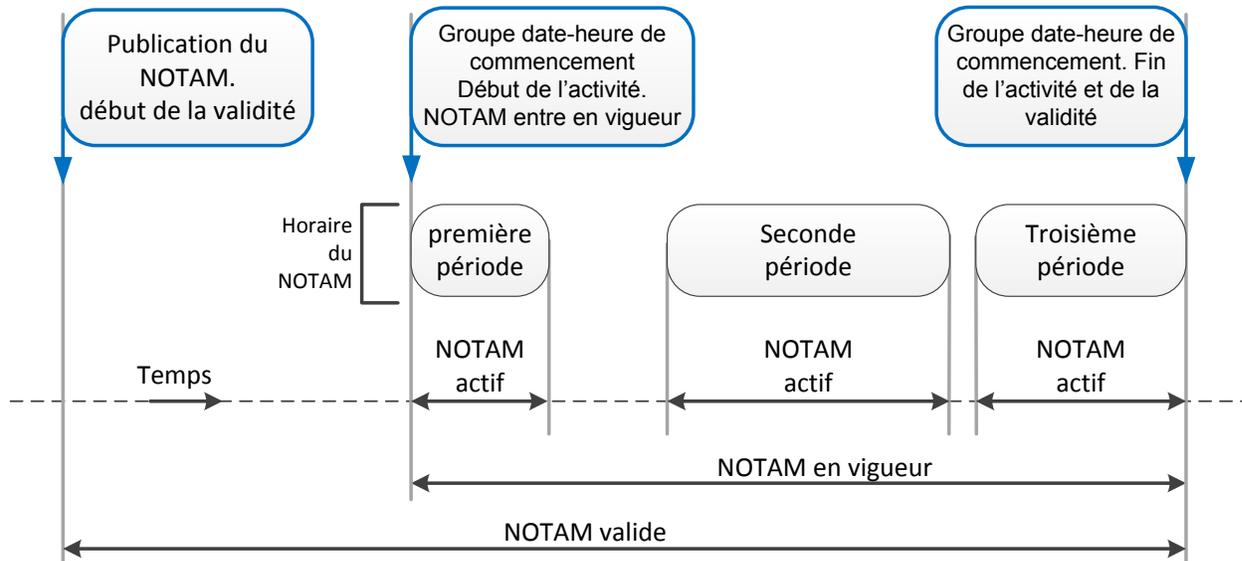
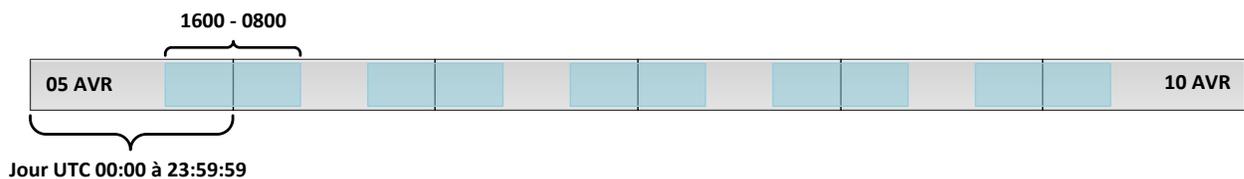


Figure 1 : Horaire du NOTAM en relation avec la validité du NOTAM

## Activité quotidienne

Si l'activité se déroule en une succession de périodes identiques de moins de 24 heures durant des jours consécutifs le terme « DLY » (daily / quotidiennement) est utilisé et l'horaire du NOTAM est présenté comme suit :

```
1600-0800 DLY
1704051600 TIL 1704100800
```



## Périodes exprimées avec des dates

Lorsque ce format est utilisé, veuillez noter que les dates de l'horaire correspondent au début des périodes et que la dernière date de l'horaire du NOTAM (28 avril) ne correspond pas à la date du second groupe date-heure à dix chiffres (29 avril).

```
APR 24-26 2000-0300
APR 27 28 2200-0600
1704242000 TIL 1704290600
```



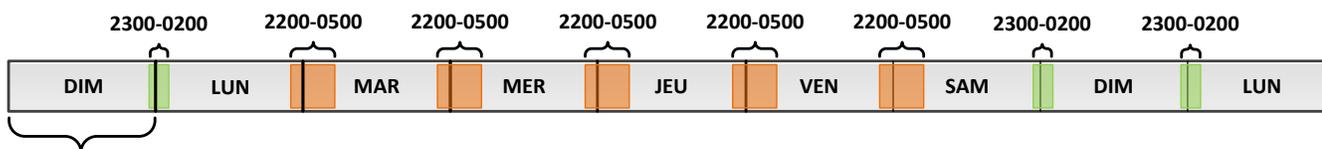
Jour UTC 00:00 à 23:59:59

Comme pour tous les horaires, la première date et heure de l'horaire (24 AVR à 2000Z) correspond au premier groupe date-heure à dix chiffres (1704242000) et la dernière heure de l'horaire (0600Z) correspond au deuxième groupe date-heure à dix chiffres (1704290600).

## Périodes exprimées avec les jours de la semaine

Occasionnellement, les périodes sont exprimées avec les jours de la semaine. La syntaxe « jours de la semaine » est surtout utilisée si l'activité s'étend sur plusieurs semaines et si les périodes sont les mêmes pour un jour donné. Nota : puisque le NOTAM est valide pour plus d'une semaine, les groupes date-heure à dix chiffres de commencement et fin peuvent correspondre à n'importe quel jour de l'horaire, en autant que les heures correspondent. Dans l'exemple ci-dessous, l'activité débute un mardi (04 avril) et prend fin un samedi (29 avril). **Il faut se référer aux groupes date-heure à dix chiffres afin de connaître le commencement et la fin exacts de la période de validité du NOTAM.** Veuillez noter que seulement une partie de l'horaire du NOTAM apparaît dans l'illustration.

```
MON-FRI 2200-0500
SAT-SUN 2300-0200
1704042200 TIL 1704290500
```



Jour UTC 00:00 to 23:59:59

## Différences avec les périodes ne s'étendant pas au-delà de minuit

Lorsque les périodes de temps ne s'étendent pas au-delà de minuit UTC, les formats sont essentiellement les mêmes :

### Activité quotidienne

0800-1600 DLY  
1704240800 TIL 1704291600

### Périodes exprimées avec des dates

APR 14-19 0730-1300  
APR 20-22 1130-2330  
APR 23-29 0900-2000  
1704140730 TIL 1704292000

### Périodes exprimées avec les jours de la semaine

MON WED FRI 0500-2200  
SAT 0200-2300  
1704030500 TIL 1704212200

## Renseignements additionnels

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

NAV CANADA  
77, rue Metcalfe  
Ottawa (Ontario) K1P 5L6  
À l'attention de : Caroline Doucet, Gestionnaire  
Normes et procédures Gestion de l'information aéronautique (AIM)

Tél. : 613-563-5774  
Courriel : [caroline.doucet@navcanada.ca](mailto:caroline.doucet@navcanada.ca)



James Ferrier  
Directeur, Gestion de l'information aéronautique